



## DEMANDE D'ADHESION

Swiss Dojo – Centre d'Arts corporels et de Culture – Saillon

*Quelques que soient les raisons pour lesquelles les Arts corporels attirent l'individu (méthode de défense, conditions physiques, santé, spiritualité, faire partie d'un groupe, ...), ces disciplines pourront procurer ce dont chacun a besoin, il suffira seulement de pratiquer sincèrement. Point n'est besoin d'être un athlète, d'être jeune (les plus âgés ont plus de 70 ans) ou d'en faire 40 heures par semaine pour être performant, il s'agit avant tout d'être régulier dans l'investissement en fonction du temps consacré. C'est le premier travail.*

*Par la suite, les résultats de l'entraînement déteindront dans la vie quotidienne et ce sera dans ces conditions que chaque pratiquant pourra lui-même mesurer ses progrès. L'outil essentiel pour les Arts corporels est le Corps. Il vous fera vivre peut-être parfois des émotions difficiles à supporter et provoquera tellement de questions qui ne peuvent être résolues par l'intellect seul. Chaque pratiquant est invité à poser les questions qui pourraient le tracasser. N'importe quel élève du Dojo déjà en marche dans sa discipline pourra lui donner son point de vue. Lorsqu'un nouvel élève pénètre pour la première fois dans le Dojo, il est amené à observer, écouter, imiter, éveiller son attention. Et durant la pratique les élèves avancés pourront guider ses premiers pas ...*

### 1. INSCRIPTION

NO DE MEMBRE : .....

#### 1.1 Membre :

Madame, Monsieur .....  
Nom + Prénom .....  
Filiation (pour les mineurs) .....  
Date de naissance .....  
Adresse complète .....  
NP + Localité .....  
E-mail .....  
Téléphone (portable) .....  
Personne à aviser en cas de blessure .....  
(nom, prénom, numéro de téléphone) .....

#### 1.2 Activité :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Karate-Do                  | <input type="checkbox"/> Méditation & Qi Gong |
| <input type="checkbox"/> Budo                       | <input type="checkbox"/> .....                |
| <input type="checkbox"/> Tai Chi                    | <input type="checkbox"/> .....                |
| <input type="checkbox"/> Kyudo                      | <input type="checkbox"/> .....                |
| <input type="checkbox"/> Arts martiaux intériorisés | <input type="checkbox"/> .....                |
| <input type="checkbox"/> Nunchaku                   | <input type="checkbox"/> .....                |
| <input type="checkbox"/> Hatha Yoga & Vinyasa Flow  | <input type="checkbox"/> .....                |
| <input type="checkbox"/> Acroyoga                   | <input type="checkbox"/> .....                |
| <input type="checkbox"/> Expression corporelle      | <input type="checkbox"/> .....                |



## 2. CONDITIONS GENERALES

---

- 2.1 **Charte d'utilisation.** La Charte de Swiss Dojo fait partie intégrante de la présente demande d'adhésion.
- 2.2 **Inscription.** Le contrat est conclu jusqu'à la fin de la saison en cours (fin juin). Sauf résiliation écrite avant le 15 août (e-mail avec demande d'accusé de lecture), le contrat se renouvelle tacitement de saison en saison. En cas de désinscription en cours d'exercice, la cotisation reste intégralement due (sauf accident, maladie ou déménagement hors canton).
- 2.3 **Assurance.** Le membre doit contracter une assurance personnelle répondant en cas d'accident lors des cours. Swiss Dojo décline toute responsabilité. Le membre doit connaître ses limites physiques et, en cas de doute, effectuer un contrôle médical.
- 2.4 **Ethique.** Le membre n'utilisera ses connaissances que dans le but de préserver son intégrité physique ou de toute personne se trouvant en danger. Le membre s'engage à ne pas dispenser de cours, ne pas divulguer à des tiers des techniques, des écrits, photographies ou autre ayant trait à son activité sans l'autorisation de Swiss Dojo. Ceci même après sa désinscription.
- 2.5 **Cours.** Swiss Dojo propose 2 cours d'essai offerts. La saison se déroule sur 10 mois (de septembre à juin) et comprend en général 35 cours (sauf annulation pour jours fériés). 6 semaines de vacances (Automne, Noël-Nouvel An, Carnaval, Pâques) ne sont pas comprises dans la période de cours, le Dojo étant réservé pour des stages et manifestations culturelles.

## 4. TARIFS & PAIEMENT

---

- 3.1 **Première inscription.** Des frais uniques d'un montant de **CHF 40.00** sont demandés pour une première demande d'adhésion.
- 3.2 **Tarif annuel**

...	<b>Adulte</b>	<b>CHF 700.00 / saison</b>	A payer en 2 cotisations de CHF 350.00
...	<b>Junior / Etudiant / AVS / AI / Conjoint / 2<sup>ème</sup> cours</b>	<b>CHF 500.00 / saison</b>	A payer en 2 cotisations de CHF 250.00
...	<b>Enfant (-12 ans)</b>	<b>CHF 400.00 / saison</b>	A payer en 2 cotisations de CHF 200.00

### 1<sup>er</sup> semestre – Montant dû

<b>Si première inscription</b>	CHF 40.00	CHF .....
<b>Septembre à Janvier (5 mois)</b>	CHF 350.00 / 250.00 / 200.00 (ou selon ratio des mois)	CHF .....
<b>Total</b>	A payer dans les 15 jours	<b>CHF .....</b>

### 2<sup>ème</sup> semestre – Montant dû

<b>Si première inscription</b>	CHF 40.00	CHF .....
<b>Février à Juin (5 mois)</b>	CHF 350.00 / 250.00 / 200.00 (ou selon ratio des mois)	CHF .....
<b>Total</b>	A payer au début du semestre (délai de 15 jours)	<b>CHF .....</b>

- 3.3 Les montants ci-dessus sont à payer en début de semestre (délai de 15 jours) sur le compte bancaire de la **Société Coopérative Swiss Dojo** : Banque Raiffeisen Entremont, 1934 Le Châble / IBAN : CH05 8058 1000 0075 5932 2

---

Lieu, date & signature .....

---